

Règlement du concours de La Soupe De Noël :

Qui décrochera la louche d'or ?

Article 1 : Le concours de la soupe de Noël est ouvert à tous, en deux catégories : Adulte, Enfant -16ans.

Article2 : L'inscription gratuite doit se faire en remplissant le bulletin d'inscription sur le site de la ville *ou auprès de l'association organisatrice du marché de Noël lors de l'ouverture de celui-ci soit le vendredi 19 décembre salle Jean-Vilar de 17h à 20H en remplissant le bulletin d'inscription joint.*

Article3 : Seules les soupes faites maison chaudes seront acceptées (sont interdites les soupes en briques, en sachets ou autres...) en apportant dans un contenant un minimum de 1 Litre afin d'en avoir assez pour le jury.

Article 4 : La préparation de votre soupe se fera à la maison et chaque participant s'engage à la préparer en respectant des conditions d'hygiène irréprochable, avec des produits alimentaires frais et de saison.

Article 5 : Chaque participant s'engage à apporter sa soupe anonymement pour ne pas influencer le Jury. Sur votre soupe il devra figurer le nom de votre soupe. Le candidat s'engage par ailleurs à communiquer tous les ingrédients de la recette afin de prévenir des allergies. Chaque soupe présentée sera numérotée afin de faciliter le vote par le jury.

Article 6 : l'ouverture officiel du concours de soupe est prévue Le 21 décembre à 14H30. Pour une bonne organisation votre soupe doit être apporter entre 14h et 14h15.

Article 7 : Le jury composé de membre de l'association et d'élus pourra voter pour déterminer un gagnant par catégorie. Un bulletin de note leur sera fournis.

Article 8 : Le jury sera invité à se réunir pour délibérer et comptabiliser pour avoir un gagnant par catégorie. Celui-ci sera celui qui aura obtenu la meilleure moyenne. La proclamation des résultats se fera le jour même du concours après délibération du jury en leurs présence.

Article 9 : chaque participant recevra un lot. Le lauréat adulte décrochera la Louche d'or de la Mère Noël et le lauréat enfant décrochera la Louche d'or du Lutin.

Article 10 : La participation au concours implique l'acceptation de ce règlement. Les modalités du concours ne pourront donner lieu à aucune contestation.